

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE
MF2G S.A.R.L
ULTRAMARINA GOLF AND GLISSE

PRIX:

Les prix communiqués au moment de l'inscription ont été calculés sur la base de tarifs aériens et de taux de change connus à la date de la mise en ligne du site internet www.golfandglisse.com. Ces prix seront ajustés en cas de variation de l'un de ces éléments.

En cas de modification de ces conditions, et notamment de celles relatives aux taux de change et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier le prix de vente avec un préavis d'au moins 30 jours par rapport à la date de départ. Un décompte justificatif sera remis au client, et si l'augmentation venait à dépasser les 10%, il lui sera laissée la faculté d'annuler sans frais.

Les prix publiés sur ce site n'ont pas valeur de contrat. Une facture et un carnet de voyage seront remis au voyageur mentionnant les services fournis et valant contrat entre MF2G SARL et le voyageur.

Le prix ne comprend pas les frais d'établissement de passeport, de visas, de certificats de vaccination, les taxes d'aéroport (sauf si mentionnées), les dépenses exceptionnelles résultant d'événements fortuits (grèves, conditions météorologiques), l'assurance annulation.

Toute inscription à un voyage ne comportant pas de transport aérien international supportera des frais de dossier de 40 € par personne.

Les taxes d'aéroport seront toujours en sus du prix du voyage et peuvent être modifiées jusqu'à 21 jours avant votre départ.

INSCRIPTIONS

Les versements doivent avoir lieu comme suit: 25% du montant total à l'inscription, le solde 40 jours avant le départ. Toute inscription à moins de 40 jours du départ devra être réglée intégralement.

Dans certains cas, il pourra vous être demandé un acompte complémentaire afin de procéder à l'émission de vos billets d'avion (notamment avec Air France, KLM, Lufthansa, Star Airlines, Vietnam Airlines, et dans la cadre de promotions).

Toute inscription à moins de 15 jours de la date du départ entraîne un supplément de 40 € par personne pour frais de dossier, ainsi que des frais d'envoi en chronopost.

Tout dossier dont le solde ne sera pas réglé 40 jours avant le départ sera considéré comme annulé par le client, et supportera les frais d'annulation mentionnés plus bas. Toute inscription individuelle entraînera la facturation du supplément chambre individuelle.

Nous ne pouvons être tenus pour responsables et le client ne peut prétendre à aucune indemnité en cas de changements intervenant postérieurement à la facturation, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses (climatiques, politiques, économiques) ou sont imputables aux transporteurs aériens.

Nous nous réservons le droit d'annuler un départ en groupe qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants, ou de substituer un moyen de transport à un autre, ou un bateau à un autre. Dans ce dernier cas, si le bateau est d'une catégorie inférieure, nous rembourserons aux voyageurs le trop perçu; si le bateau est d'une catégorie supérieure, la différence sera facturée aux voyageurs.

Nos prix sont calculés sur un nombre de nuitées (et non de journées). Vous pourrez donc être privés de quelques heures de séjour à l'arrivée et au départ, soit en raison des horaires d'avion, soit en raison des usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, sans pour autant avoir droit à un dédommagement.

L'heure normale de disponibilité des chambres est de 14h, et les chambres doivent être libérées le matin à 10h.

MODIFICATION

Toute modification de la commande initiale sera considérée comme une annulation et entraînera les mêmes frais. MF2G Sarl essaiera de limiter ces frais si possible, à une somme forfaitaire de 45 €.

Toute place abandonnée à l'aller ou au retour ne peut être remboursée, même dans le cas de report d'une date, le changement de vol entraîne le paiement intégral du passage, au tarif officiel.

ANNULATION

Plus de 45 jours avant le départ, il sera retenu 150 € par personne. De 44 à 20 jours avant le départ, il sera retenu 50% du montant total du voyage. De 19 à 8 jours, il sera retenu 75% du montant du voyage, toute annulation à moins de 8 jours de la date de départ ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de transport en vol charter (les vols charters ne sont jamais remboursables), ou en cas de billets sur lignes régulières émis prématurément, ou de tarifs aériens promotionnels non modifiables, les retenues peuvent être plus importantes. Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du passager, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement. L'organisateur se réserve le droit de facturer en supplément les frais de téléphone, de télégrammes qu'il aurait eu à engager pour les réservations et annulations.

CONDITIONS PARTICULIERES POUR GROUPES

Vous voudrez bien vous reporter aux conditions particulières spécifiques mentionnées dans votre contrat groupes.

ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

De même, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants à 21 jours du départ et au delà.

TRANSPORT AERIEN

La responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages présentés sur ce site, ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celles-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement, comme précisé dans leurs conditions de transport. Le billet de passage constituera le seul contrat entre ces dernières et le client.

Celui-ci est responsable de son titre de transport, et de ce fait nous déclinons toute responsabilité s'il venait à le perdre. MF2G SARL ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transports de passagers. Nous nous réservons le droit de substituer in extremis, suite à des problèmes de remplissage, de sécurité, de météorologie et autres cas de force majeure, un acheminement charter par vol régulier, ou le contraire, à destination du même pays, aux mêmes dates, sans que ceci soit considéré comme une rupture de contrat entraînant un dédommagement. Tout retard de vol, ou changement d'horaires imposés par la compagnie aérienne ne pourra entraîner aucune indemnisation.

ASSURANCE ANNULATION COMPLEMENTAIRE

Ces garanties sont souscrites auprès de TMS ASSURANCES comprenant les garanties annulation, bagages et départ aérien différé. Le montant de la prime est fixé à 3.5% du forfait.

CESSION DU CONTRAT

Le cédant doit impérativement informer l'agence par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage, en indiquant précisément le nom du cessionnaire, et le nom du remplaçant, et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui.

Cette cession entraîne les frais suivants à acquitter par le client: jusqu'à 30 jours avant le départ, 100 €, de 30 à 15 jours avant le départ, 200 €, de 15 à 7 jours du départ, 300 € par personne. Dans certains cas, sur justificatifs, les frais de cession pourront être plus élevés (notamment dans le cas d'une réémission de billets d'avion).

OBLIGATION EN CAS DE SINISTRE

Vous devez déclarer tout accident, maladie ou décès vous obligeant à annuler votre voyage ou location DANS LES CINQ JOURS après en avoir eu connaissance, par lettre recommandée, avec envoi d'un certificat médical précisant l'origine, la nature ainsi que la gravité de la maladie ou de l'accident, ainsi que les conséquences prévisibles et, en cas de décès, d'un certificat ou de la fiche d'état civil.

L'assuré ou ses ayants droit s'engagent à fournir tous renseignements ou documents désirés sur le sinistre. En outre, pour la garantie, l'assuré devra, sous peine de déchéance et sauf opposition justifiée, permettre l'accès au dossier au médecin contrôleur de la compagnie.

RECLAMATION - SERVICE APRES VENTE

Nous demandons à nos clients qui ont des observations à faire sur le déroulement de leur voyage de nous les transmettre dans les 5 jours suivant leur retour. Ce délai expiré, nous ne serons plus en mesure d'intervenir auprès des fournisseurs intéressés.

FORMALITES

L'agence de voyages informe le client de nationalité française des diverses modalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination...). Leur accomplissement et les frais en résultant incombent au seul client.

DEFAUT D'ENREGISTREMENT

MF2G SARL ne peut être tenue pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage aérien à forfait occasionné par un retard de pré-acheminement, ou lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés ou incomplètes (passeport, carte d'identité, visa, certificat de vaccination...) nécessaires à la réalisation de son voyage. En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien, il sera retenu 100 % du montant du voyage.

AVERTISSEMENT

Nombreuses sont les destinations éloignées de toutes facilités de la vie moderne, d'accès difficile, et rarement visitées par les touristes, avec pour conséquences des moyens d'accès parfois différents et nombreux.

Les pays de destination sont souvent pauvres en général, mais pauvres également en équipements modernes, et en personnel formé aux techniques modernes de l'industrie touristique. Nous remercions par avance nos clients d'accepter avec le sourire les

inconvenients mineurs pouvant découler de cette situation, et la petite part d'aventure qui peut pimenter les voyages hors des sentiers battus. Nous restons en tout état de cause à la disposition de nos clients pour étudier le remboursement de tout service facturé n'ayant pas été fourni sur présentation des justificatifs correspondants.

GOLF, WINDSURF & KITESURF

Tout green fee ou location de matériel nautique non réalisé pour cause de mauvaises conditions météo ne sera pas remboursé, les stages et leçons non réalisés pour ces mêmes raisons seront tout ou partie remboursés sur présentation d'un justificatif du prestataire d'encadrement sportif.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MF2G SARL a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de GAN ASSURANCES, sous le contrat 86382839.

GARANTIE FINANCIERE

Le garant de MF2G Sarl est l'APS, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS.

MF2G SARL au capital de 8 000 €